

# PRIORITÉ SANTÉ - ENFANT

Assurance maladies graves pour enfant

Nouveau Client1

**Préparé par :**  
Représentant Invité  
Conseiller en sécurité financière

29 novembre 2022



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

La marque Desjardins est une marque de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence.

## Preneur

Nouveau Client1

	Taux	Montant d'assurance	Prime annuelle
<b>Nouveau Client2</b>			
(Femme, 7 ans)			
Priorité santé - enfant, payable 20 ans	Régulier	125 000 \$	1 069 \$
Remboursement des primes à la résiliation : 50 % après 10 ans, 100 % après 20 ans	Régulier		Inclus
Remboursement des primes au décès	Régulier		51 \$
Maladies infantiles supplémentaires	Régulier		180 \$
			<b>1 300 \$</b>
<b>PRIME ANNUELLE TOTALE</b>			<b>1 300 \$</b>

## Les ressources dont vous avez besoin lors d'une épreuve difficile

Les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ont besoin de leurs parents pour les conseiller et prendre soin d'eux. En tant que parent, vous voulez assurer leur mieux-être.

Si un de vos enfants est atteint d'une maladie grave, votre famille devra se serrer les coudes pour composer avec les conséquences physiques, émotionnelles et financières de cette terrible épreuve.

Vous voudrez peut-être :

- vous absenter du travail pour être à ses côtés pendant les traitements et son rétablissement;
- obtenir les meilleurs soins possibles afin de prendre des décisions éclairées concernant les options de traitement pour votre enfant, peu importe les coûts;
- aller chercher de l'aide supplémentaire, si nécessaire.

Les parents ou grands-parents d'enfants malades prennent souvent des congés sans solde à répétition, et les factures peuvent alors s'empiler rapidement. Votre fonds d'urgence ne suffira peut-être pas à couvrir toutes vos dépenses.

Notre protection **Priorité santé – enfant** vous permet de respirer un peu pendant cette période difficile et de vous concentrer sur l'essentiel.

Les grands-parents ou d'autres membres de la famille peuvent aussi se procurer cette protection.



Un peu de planification dès aujourd'hui peut jouer un rôle très important dans la protection de votre famille contre les conséquences émotionnelles et financières d'une maladie grave.

Une fois la question des dépenses réglée, vous pouvez concentrer toutes vos énergies sur la guérison de votre enfant.

## Comment fonctionne-t-elle ?

**Priorité santé – enfant** vous verse un montant forfaitaire libre d'impôt si votre enfant reçoit un diagnostic de maladie ou d'affection grave couverte, même si celle-ci survient à la suite d'un accident. Au total, 29 maladies et interventions chirurgicales sont couvertes, dont 3 maladies infantiles, avec l'option d'y ajouter 3 maladies infantiles supplémentaires.

Elle comprend aussi des soins de longue durée si au moins deux des six activités suivantes ne sont plus possibles pour votre enfant : se laver, se vêtir, aller à la toilette, être continent, se déplacer et se nourrir.

Même si vous ne payez que des primes pendant 20 ans, votre enfant est couvert pour la vie.

## Heureusement, votre enfant grandira fort probablement en santé

Si aucune réclamation n'a été soumise, vous pouvez transférer le contrat à votre enfant adulte, qui profitera ainsi d'une précieuse protection à vie déjà payée.

Vous pouvez aussi choisir de vous faire rembourser les primes que vous avez versées. Vous pourriez, par exemple, utiliser cette somme pour payer les études de votre enfant ou pour l'aider à acheter sa première maison.

Lorsque votre enfant atteint l'âge adulte, le maintien de la protection maladies graves souscrite pendant sa jeunesse peut :

- faire en sorte qu'il demeure protégé durant toute sa vie;
- contribuer à assurer son avenir financier;
- l'aider s'il est atteint d'une maladie grave couverte plus tard dans sa vie.

## Complétez votre protection Priorité santé – Enfant avec l'une des 2 options suivantes en cas de décès :

### Remboursement des primes au décès

- Si votre enfant décède, vous recevrez une indemnité correspondant à la somme la plus élevée entre le total des primes payées et 25 % du montant de l'assurance maladies graves.



OU

### Prestation de décès

- Si votre enfant décède, vous recevrez un paiement unique correspondant au montant de l'assurance maladies graves.



Lorsque vous assurez un enfant en bonne santé, vous profitez de primes avantageuses et, une fois les paiements terminés, l'enfant devenu grand sera protégé pendant toute sa vie.

Vous aurez toute la flexibilité et la liberté nécessaires pour utiliser ce montant comme bon vous semble, selon vos besoins :

- Médicaments d'ordonnance qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance médicaments provincial
- Traitements spécialisés à l'extérieur de la province
- Absences du travail ou frais de déplacement
- Équipement spécialisé ou soins à domicile
- Garde des enfants et maintien à domicile
- Dépenses non médicales

À la première de ces éventualités, une somme vous est versée :

Votre enfant reçoit un diagnostic de maladie grave couverte.

	29/11/2032
Nouveau Client1	125 000 \$
Cent vingt-cinq mille	
<i>Prestation maladies graves</i>	
	

Votre enfant demeure en bonne santé jusqu'à la fin de la période de paiement sans qu'aucune réclamation n'ait été soumise.

	29/11/2042
Nouveau Client2	26 000 \$
Vingt-six mille	
<i>Réalisation de projets</i>	
	

Votre enfant décède.

	29/11/2095
Nouveau Client1	31 250 \$
Trente et un mille deux cent cinquante	
<i>Prestation décès</i>	
	

## Soutien santé 24/7

Des services d'accompagnement gratuits, pour vous et les membres de votre famille, sont accessibles en tout temps en ligne ou par téléphone, y compris :

- une assistance téléphonique 24/7;
- des psychologues et une équipe d'assistance santé pour organiser les services nécessaires durant une convalescence;
- un deuxième avis sur le diagnostic et plan de traitement offert par des spécialistes d'établissements de renommée mondiale.

# PROJECTIONS FINANCIÈRES

Fin de l'année	Âge	Prime totale	Primes cumulatives	Montant de la protection Priorité santé	Remboursement des primes au décès (GRPD)	Remboursement des primes à la résiliation
1	8	1 300 \$	1 300 \$	125 000 \$	31 250 \$	0 \$
2	9	1 300 \$	2 600 \$	125 000 \$	31 250 \$	0 \$
3	10	1 300 \$	3 900 \$	125 000 \$	31 250 \$	0 \$
4	11	1 300 \$	5 200 \$	125 000 \$	31 250 \$	520 \$
5	12	1 300 \$	6 500 \$	125 000 \$	31 250 \$	1 300 \$
6	13	1 300 \$	7 800 \$	125 000 \$	31 250 \$	2 340 \$
7	14	1 300 \$	9 100 \$	125 000 \$	31 250 \$	3 185 \$
8	15	1 300 \$	10 400 \$	125 000 \$	31 250 \$	4 160 \$
9	16	1 300 \$	11 700 \$	125 000 \$	31 250 \$	5 265 \$
10	17	1 300 \$	13 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	6 500 \$
15	22	1 300 \$	19 500 \$	125 000 \$	31 250 \$	14 625 \$
20	27	1 300 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
25	32	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
30	37	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
35	42	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
40	47	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
45	52	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
50	57	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
55	62	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
60	67	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
65	72	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
70	77	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
74	81	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
75	82	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
80	87	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
85	92	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
90	97	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$
93	100	0 \$	26 000 \$	125 000 \$	31 250 \$	26 000 \$

## Distinctive<sup>1</sup>

- L'une des rares protections maladies graves au pays couvrant tous les types de cancers et plusieurs interventions cardiovasculaires exclusives.
- Vous recevrez le montant d'assurance sans période d'attente, sauf pour les maladies et interventions cardiovasculaires, qui nécessitent une période d'attente de 30 jours.

## Avantageuse

- Choisissez votre montant d'assurance, à partir de 10 000 \$.
- Récupérez une portion généreuse des primes payées dès la fin de la quatrième année du contrat.

## Personnalisez votre contrat

Puisque vous êtes unique et que vos besoins le sont également, rehaussez votre contrat à l'aide de protections complémentaires :

- Protégez votre enfant en cas de fracture, de perte d'usage d'un membre ou de mutilation;
- Évitez de payer des primes si vous ne pouvez pas travailler en raison d'un accident ou d'une maladie.

<sup>1</sup> En novembre 2018. Certains cancers donnent droit à une avance de 30 %, de 15 % ou de 1 % selon la gravité du diagnostic. Une période d'admissibilité peut être requise pour certaines maladies.

Le présent rapport est complet seulement s'il comprend toutes ses pages. Il sert à démontrer les caractéristiques de la Priorité santé - enfant et doit être accompagné du rapport d'illustration du produit de Desjardins Assurances. Il est purement informatif et ne fait pas partie du contrat. Il ne constitue pas une offre d'assurance, ni un contrat d'assurance et n'est pas une opinion juridique ni fiscale.

Les avantages illustrés sont sujets à changement à la suite d'éventuels amendements aux lois fiscales et Desjardins Assurances ne peut en être tenue responsable. Veuillez consulter vos conseillers juridiques et fiscaux afin d'obtenir leur avis.

Spécimen